

**Communiqué de presse du Groupe HOCHDORF: Assemblée Générale extraordinaire du 29.11.2016**

## **HOCHDORF se rapproche du consommateur final**

*Hochdorf, le 30 novembre 2016* – **Les 204 actionnaires présents à l'Assemblée Générale extraordinaire ont approuvé les requêtes du Conseil d'Administration, autorisant ainsi l'augmentation conditionnelle du capital de même que l'augmentation des restrictions d'inscription et de droit de vote de 5 % à 15 %, deux points pour lesquels une demande avait été déposée au préalable. Avec ces décisions, les actionnaires ont ouvert la voie à la participation majoritaire dans le Groupe Pharmalys. Par ailleurs, Michiel de Ruiten a été élu membre du Conseil d'Administration avec une nette majorité.**

Josef Leu, Président du Conseil d'Administration de la HOCHDORF Holding SA, a conduit l'Assemblée Générale. Au total, 204 actionnaires disposant d'un total de 745 411 droits de vote (soit 79.83 % des droits de vote) ont participé à cette Assemblée.

Avant l'Assemblée Générale extraordinaire, Dr. Thomas Eisenring, CEO, a exposé les motifs de la transaction et informé sur les différents détails concernant la mise en œuvre de la participation majoritaire aux entreprises du Groupe Pharmalys. Dans ce contexte, Eisenring a expliqué les chiffres consolidés du bilan et du résultat du Groupe HOCHDORF avec la Pharmalys Laboratories SA. Le CEO a mis l'accent sur l'important potentiel de synergies et a évoqué un certain nombre d'aspects permettant de minimiser les risques. Marcel Gavillet, CFO, a détaillé la réalisation de l'augmentation conditionnelle du capital prévue. L'emprunt à conversion obligatoire doit être libéré au 30.03.2017.

### **Approbation des modifications des statuts**

L'augmentation conditionnelle du capital ainsi que l'augmentation des restrictions d'inscription et de droit de vote de 5 % à 15 % ont été approuvées par les actionnaires avec une forte majorité. Les actionnaires soutiennent par conséquent l'orientation du Groupe HOCHDORF qui va ainsi se rapprocher du consommateur final ainsi que la prise de participation majoritaire dans les sociétés Pharmalys Laboratories SA, Pharmalys Tunisia SA et Pharmalys Africa Sarl, société qui va être créée en commun. Josef Leu, Président du Conseil d'Administration de la HOCHDORF Holding SA, s'est réjoui de cette approbation et de la confiance exprimée.

### **Election de Michiel de Ruiten comme membre supplémentaire au Conseil d'Administration**

L'élection de Michiel de Ruiten comme membre supplémentaire au Conseil d'Administration de la HOCHDORF Holding SA a également été approuvée. De Ruiten est un expert avéré dans le domaine des aliments nutritionnels pour bébés et vient ainsi renforcer le Conseil d'Administration avec cette expertise.

Vous trouverez la présentation portant sur l'Assemblée Générale extraordinaire sur le [site Internet du Groupe HOCHDORF](#) (en Allemand ou en Anglais).

---

Le Groupe HOCHDORF, dont le siège est à Hochdorf, est l'une des premières entreprises dans le secteur agroalimentaire en Suisse. Il a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires brut consolidé de CHF 551.2 mio. et employait au 31.12.2015 625 personnes. A base de matières premières naturelles comme le lait et les céréales, les produits HOCHDORF contribuent depuis 1895 à la santé et au bien-être des êtres humains, du nourrisson aux personnes du troisième âge. Les produits HOCHDORF sont fournis à l'industrie alimentaire ainsi qu'au commerce de détail et de gros et ils sont vendus dans plus de 90 pays. Les actions du Groupe HOCHDORF sont cotées à la bourse SIX Swiss Exchange à Zurich (ISIN CH0024666528).

**HOCHDORF Holding AG**  
Siedereistrasse 9  
Postfach 691  
CH-6281 Hochdorf  
Tel. +41 41 914 65 65  
Fax +41 41 914 66 66  
hochdorf@hochdorf.com  
www.hochdorf.com

Contact: Dr. Christoph Hug, Head of Corporate Communications HOCHDORF Group,  
Tél.: +41 (0)41 914 65 62 / +41 (0)79 859 19 23, [christoph.hug@hochdorf.com](mailto:christoph.hug@hochdorf.com)

### **Résultats détaillés des votes**

#### **Ordre du jour - point 1 : Augmentation conditionnelle du capital**

L'Assemblée Générale (AG) a approuvé l'augmentation conditionnelle du capital avec 728 283 voix, soit 97.5 % des droits de vote présents.

#### **Ordre du jour - point 2 : Augmentation des restrictions d'inscription et de droit de vote de 5 % à 15 %**

L'AG a approuvé l'augmentation des restrictions d'inscription et de droit de vote de 5 % à 15 % avec 691 373 voix, soit 94.2 % des droits de vote présents.

#### **Ordre du jour - point 3 : Election de Michiel de Ruiters comme membre supplémentaire au Conseil d'Administration**

Les actionnaires ont élu Michiel de Ruiters avec 742 764 (99.6 %) voix comme membre supplémentaire au Conseil d'Administration, ceci jusqu'à l'AG 2017, y compris cette dernière.